

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/08/2010 (Dernière actualisation de la page 01/08/2010)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2691.8800	21.0395
Timonier	2316.9400	18.1090
Motoriste	2563.3600	20.0350
Assistant-motoriste	2225.5100	17.3944
1er matelot	2161.2600	16.8922
2ème matelot A	2080.7400	16.2629
Stagiaire	1180.8400	9.2293